

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement d'amendement au plan d'urbanisme n° 215

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 13 août 2024, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Samuel a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n° 2024-452 modifiant le plan d'urbanisme n° 215 de la Municipalité de Saint-Samuel ».

Description de la zone concernée :

- L'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-Samuel.

Ce règlement aura pour objet de modifier le plan d'urbanisme afin :

1. D'incorporer les dispositions du règlement numéro 421, concernant l'ajout d'une grande orientation de l'aménagement du territoire, modifiant le règlement numéro 200 édictant le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC d'Arthabaska, deuxième génération, soit :
 - a. D'ajouter une orientation et un moyen de mise en œuvre en lien avec les groupes vulnérables dans la section portant sur les Services publics et institutionnels;
 - b. D'ajouter des orientations et des moyens de mise en œuvre en lien avec les groupes vulnérables et la lutte contre les îlots de chaleur dans la section portant sur les Parcs et espaces verts;
 - c. D'ajouter des dispositions relatives aux événements climatiques extrêmes et à la lutte contre les îlots de chaleur.

AVIS est, par la présente, donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le 10 septembre 2024 à 18 h 45, au centre multifonctionnel, situé au 143, rue de l'Église à Saint-Samuel.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal au 140, rue de l'Église Saint-Samuel (Québec) G0Z 1G0 selon les heures d'ouverture établies.

Ce projet **ne comprend pas** de dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

DONNÉ À SAINT-SAMUEL, CE 22^E JOUR DE SEPTEMBRE 2024.



Stéphan Emond
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Sainte-Eulalie, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en le publiant sur le site Internet de la municipalité le 22 septembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22 septembre 2024.



Stéphan Emond
Directeur général et greffier-trésorier